



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 21 mars 2025

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Finances.

La Banque centrale européenne (BCE) a récemment annoncé son intention de concevoir une nouvelle génération de billets en euros, affirmant ainsi que le numéraire continuerait à jouer un rôle clé dans l'économie européenne malgré les évolutions vers un euro numérique. Cette décision intervient face à une diminution de l'utilisation de l'argent liquide, comme le montrent les études récentes, notamment celles de la Bundesbank qui signalent que la part des transactions en espèces en Allemagne est tombée à 51 % contre 85 % en 2021.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Finances :

1. Le Luxembourg a-t-il participé aux discussions avec la BCE sur la refonte des billets et l'avenir du cash en Europe ?
2. Quelles ont été les propositions formulées par le Luxembourg concernant la conception et les caractéristiques des nouveaux billets en euros ?
3. Quelle est l'évolution récente de l'utilisation de l'argent liquide au Luxembourg ? Dispose-t-on de statistiques similaires à celles de la Bundesbank quant à la proportion de paiements en espèces dans notre pays ?
4. Comment le gouvernement entend-il garantir le droit des citoyens luxembourgeois de continuer à utiliser des espèces, notamment dans le cadre d'une digitalisation croissante des paiements ?
5. Des mesures sont envisagées pour garantir que le passage progressif à l'euro numérique ne se traduise pas par une exclusion financière de certaines catégories de la population moins familiarisées avec les outils numériques ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Mars di Bartolomeo  
Député